

OBJET: Adhésion au Pass Culture – Dispositif National

EXPOSÉ

La Ville souhaite adhérer au dispositif national Pass Culture, dispositif d'Etat porté par la DRAC des Pays de la Loire. Il concerne les jeunes de 18 ans qui pourront bénéficier de 300€ pour des propositions culturelles pendant 24 mois.

Dans le cadre du Pass Culture, une application gratuite révélera et relayera les propositions culturelles et artistiques municipales. La Ville y intégrera sa programmation gratuite ou payante notamment proposée par ses équipements municipaux, le Théâtre de Verre et le futur musée numérique Micro folie.

Cette application pour téléphone portable, permettra aux jeunes d'effectuer des dépenses culturelles en utilisant leur crédit de 300 € et la Ville percevra quant à elle un remboursement équivalent par le Ministère de la Culture.

Il vous est proposé que la Ville adhère au nouveau dispositif Pass Culture, présenté par l'Etat.

Pour rappel, ce nouveau dispositif est cumulable avec celui de la Région auquel la Ville adhère depuis 2004 et qui permet aux jeunes de 15 à 19 ans de bénéficier de 200€ d'avantages dans les domaines culturels et sportifs.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'autoriser la Ville à participer au dispositif national « Pass Culture » ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Bère, le 30 juin 2021

Le Maire



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-817-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-817-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr